RPI des bords d'Arconce
Compte-rendu du conseil d'école n°1

- **Date** : jeudi 9 novembre - 20 h 30
- Lieu de la réunion : école de Saint-Julien-de-Civry
- **Présents au conseil d'école** :

M. Bouillon, maire de Lugny-lès-Charolles
M. Roux, maire de Saint-Julien-de-Civry
Mme Pilloux, représentante de la municipalité de Saint-Julien-de-Civry
Les représentantes des parents d'élèves élues : Mmes Baligand, Degrange et Jondet titulaires, Mmes Peña, Perrier et Trouillet, suppléantes
La directrice du RPI, Mme Chevalier-Danjoux
Les enseignants, Mme Barridon et M. Méline.

- Personne excusée :

M. Carrot, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Charolles

◆ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (13 octobre 2023)

Saint-Julien-de-Civry, 2 postes à pourvoir
Taux de participation de 68,75 %
4 candidates élues :
Mmes Degrange et Jondet (titulaires),
Mmes Perrier et Trouillet (suppléantes)

Lugny-lès-Charolles, 1 poste à pourvoir
Taux de participation de 81,82 %
2 candidates élues :
Mme Baligand (titulaire),
Mme Peña (suppléante)

◆ Vote de la fusion des deux conseils d'école du RPI

En application de l'arrêté du 25 juillet 2011, chaque école doit organiser seule ses élections, y compris pour les écoles en RPI. Il y a donc en ce début de réunion deux conseils d'école présents dans la salle. Mais le texte prévoit que "plusieurs conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul pour la durée de l'année scolaire, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil, sauf opposition du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale". La direction des deux écoles du RPI étant assurée par une même personne, la question de la présidence d'un conseil d'école regroupé ne se pose pas. Il est donc proposé de fusionner les deux conseils d'école, pour conserver le mode de fonctionnement habituel du RPI des bords d'Arconce. La fusion des deux conseils d'école est votée à l'unanimité.

◆ Point sur la rentrée 2023

- Le RPI compte actuellement 61 élèves (23 à l'école de Lugny-lès-Charolles et 38 à l'école de Saint-Julien-de-Civry).
Cet effectif représente 44 familles, venant de 7 communes : Saint-Julien-de-Civry (20), Lugny-lès-Charolles (14), Changy (4), Prizy (2), Nochize (2), Oyé (1) et Saint-Germain-en-Brionnais (1).

- Répartition dans les classes :
  * École de Lugny-lès-Charolles, une classe maternelle : 7 PS - 9 MS - 7 GS soit 23 élèves avec Mme Aurélie Barridon.
  * École de Saint-Julien-de-Civry :
    ¤ 6 CP - 6 CE1 – 9 CE2 : 21 élèves avec Mme Carole Chevalier-Danjoux et M. Nicolas Boisson (décharge de direction, le lundi toutes les trois semaines).
    ¤ 10 CM1 - 7 CM2 : 17 élèves avec M. Didier Méline.

- La direction du RPI est assurée par Mme Chevalier-Danjoux.

- Personnel non enseignant : deux ATSEM sont présentes le matin à l'école de Lugny-lès-Charolles, Mme Amandine Bonin et Mme Florence Naulin qui remplace Mme Laurence Augagneur en ce début d'année scolaire; l'après-midi, Mme Naulin est présente à l'école de la reprise des cours à 14 h 30, et Mme Bonin de 14 h 30 à 16 h 30.

◆ Présentation du programme pHARe

Le programme pHARe est un plan mis en place par le ministère de l'éducation nationale en direction des écoles, collèges et lycées. Il s'agit d'un programme global de prévention et de traitement des situations de harcèlement

entre élèves. Cette année, chaque école doit signer sur la plateforme pHARe une charte dont les objectifs sont de prévenir et d'intervenir efficacement en cas de harcèlement scolaire. L'équipe éducative travaille à un protocole d'actions qui sera mis en place en cas de harcèlement. Les enfants de primaire participent à des actions de prévention comme la journée nationale de lutte contre le harcèlement. D'autres actions seront mises en place en cours d'année. Entre le 9 et 15 novembre, tous les élèves à compter du CE2 répondront à une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

◆ Règlement intérieur des deux écoles

Cf. pièce-jointe. Conformément aux consignes ministérielles un point concernant les dispositions prises pour prévenir du harcèlement entre élèves a été ajouté au règlement intérieur. Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

◆ Projets et activités pédagogiques 2023/2024

- Sorties ou activités réalisées

* Vendredi 8 septembre matin, trois professeurs de l'école de musique Le Grand Charolais sont venus présenter des instruments de musique aux élèves de l'école de Saint-Julien-de-Civry. Les enfants de CM, puis ceux de la classe de CP et CE, ont ainsi pu découvrir le violoncelle, la guitare et la clarinette.
* Mardi 17 octobre après-midi, dans le cadre de la Semaine du Goût, les deux classes de l'école de Saint-Julien-de-Civry se sont rendues à tour de rôle à la boulangerie du village.
* Vendredi 20 octobre, les enfants de la classe de CM ont participé au cross ELA qui a eu lieu au collège de Charolles.
* Les enfants de Saint-Julien-de-Civry se rendent régulièrement à la Médiagora du village.

Un exercice incendie a été effectué à Saint-Julien-de-Civry le 29 septembre 2023 et à Lugny-lès-Charolles le 28 septembre 2023. M. Bouillon, maire de Lugny-lès-Charolles, signale que l'école de Lugny-lès-Charolles a été contrôlée cette année par la commission de sécurité.

- Activités programmées

* Le 21 novembre, une intervenante de la Communauté de Communes Le Grand Charolais viendra faire un atelier auprès des maternelles sur le thème des ressources en eau.
* De janvier à avril, une professeure de musique interviendra 1 h par semaine dans chaque classe du RPI dans le cadre du projet musique « Voyage musical autour du monde ». À l'issue de ce cycle, le vendredi 5 avril en soirée, les enfants présenteront un spectacle à leurs parents. Cout de ce projet : 3 567 €. Deux subventions de 720 € ont été obtenues dans le cadre d'un projet éducation artistique et culturelle.
* En période 3, les enfants du CP au CM2 iront à la piscine de Paray-le-Monial. La Communauté de Communes Le Grand Charolais propose 12 séances de piscine pour tous les enfants de GS au CM2. Les GS ne pourront pas y aller cette année : le taux d'encadrement pour des enfants de maternelle étant plus important qu'en élémentaire, il nous était demandé de trouver une personne susceptible de passer l'agrément pour intervenir dans le bassin, ce qui n'a pas été possible.

-Activités pédagogiques

Dans le cadre des APQ (activité physique quotidienne), l'école de Saint-Julien-de-Civry a été dotée d'un kit avec du matériel (plots, ballons, vortex, chasubles, sifflet, haies, ...).

◆ Travaux et aménagement des locaux

- À Lugny-lès-Charolles :

* L'ordinateur du bureau va être changé prochainement.
* Pendant l'été, un arbre de la cour a été coupé puisque le tronc était creux. Des travaux d'assainissement dans la cour ont aussi été effectués.

- À Saint-Julien-de-Civry :

* Pendant les vacances de la Toussaint, le revêtement de sol de la garderie a été changé.
* Certaines poutres du bac à sable ont été changées parce qu'elles étaient pourries.

◆ Bilan des coopératives scolaires

- Pour l'école de Lugny-lès-Charolles, il y avait 1 354 euros en caisse au 31 aout 2023.

- Pour l'école de Saint-Julien-de-Civry, il y avait 2 532 euros en caisse au 31 aout 2023.
Les dépenses essentielles concernent l'adhésion à l'OCCE, l'assurance OCCE, le petit matériel utilisé pour les activités des enfants (bricolage, fête des mères et des pères). Les deux coopératives sont destinataires chaque année d'une subvention de leur mairie de 350 euros.

◆ Questions diverses

* Une représentante des parents d'élèves souhaite savoir si Mme Augagneur sera toujours remplacée sur le site de Saint-Julien-de-Civry. Le maire de Saint-Julien-de-Civry rappelle que cette dernière est remplacée sur les deux sites.
* Le maire de Saint-Julien-de-Civry signale que deux arbres seront plantés dans la cour de l'école.

La présidente du conseil d'école
Carole Chevalier-Danjoux